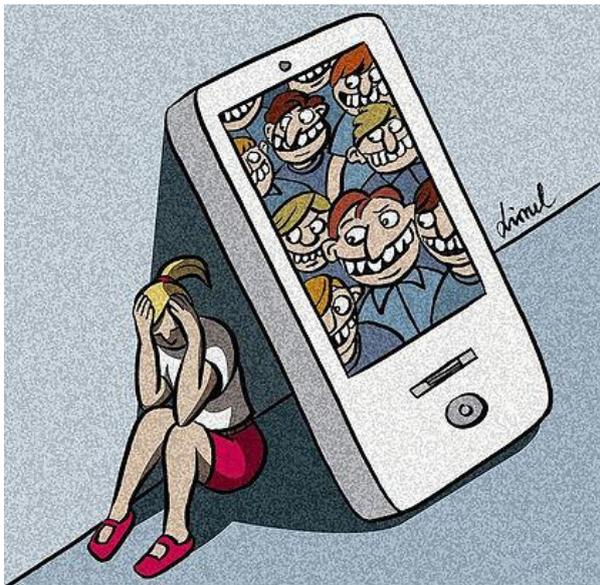


Commission : UNICEF

Sujet : Comment légiférer pour protéger les enfants contre le cyber-harcèlement ?



Introduction



Depuis 1980, le phénomène Internet occupe une grande place dans la vie de tous les utilisateurs. En effet, de nos jours, la quasi-totalité de la population mondiale a accès à Internet. Et chaque jour, de nouveaux utilisateurs rejoignent le cercle du réseau Internet. Parmi ces milliards d'internautes, il y a des millions d'enfants, d'adolescents qui ne mesurent pas toujours les différents dangers que l'on peut rencontrer en surfant sur la toile. Ils n'ont pas conscience qu'ils sont plus vulnérables que les adultes et ils sont

donc une cible idéale pour des personnes malintentionnées. D'ailleurs, en France, 40% des élèves avouent déjà avoir subi une agression en ligne. Praticué via les sms ou les réseaux sociaux, le cyber-harcèlement est un phénomène inquiétant qui touche particulièrement les jeunes. Comment est-il donc possible de légiférer pour protéger les enfants contre le cyber-harcèlement ?

Définition des termes clefs

Légiférer

Faire des lois.

Le cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement (en anglais, cyberbullying) est une forme récente de harcèlement. On la retrouve en particulier via les sms et les réseaux sociaux.

Quand une personne reçoit, sur Internet ou sur son téléphone portable, des messages répétés et malveillants, on parle de cyber-harcèlement. Ces messages peuvent contenir des menaces, des insultes ou du chantage. Si la personne harcelée ne fait pas ce qu'on lui demande (une rencontre, de l'argent ou des informations personnelles), elle peut subir des violences ou des humiliations dans la vie réelle et voir des rumeurs se propager sur elle. C'est un délit puni par la loi qui touche particulièrement les jeunes.

« Acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule. » (Définition du Ministère de l'Éducation nationale français)

Une rumeur

Une rumeur est un phénomène de diffusion par tout moyen de communication formel ou informel d'une information qui n'est pas forcément vraie et qui fait du tort à la personne concernée. Par extension la rumeur est un mouvement de suspicion publique à l'encontre de quelqu'un. Exemple : Être accusé par la rumeur publique.

APERÇU GÉNÉRAL

LES FORMES DE CYBER-HARCÈLEMENT

Comme dans le « monde réel », le cyber-harcèlement peut se manifester de diverses façons :

- L'envoi de messages ou d'e-mails de harcèlement
- La publication sur Internet de photos privées d'autrui
- La propagation de rumeurs
- Des remarques désobligeantes
- La création d'un faux compte sur les réseaux sociaux dans le but de ridiculiser quelqu'un
- L'exclusion sociale (par exemple d'un groupe en ligne ou d'un forum)
- L'incitation au suicide...etc.



L'auteur de cyber-harcèlement peut être un majeur ou un mineur, et peut utiliser des fonctions qui lui permettent de garder son anonymat.

Où les enfants sont le plus victimes de cyberharcèlement

% de parents déclarant que leur enfant a été victime de cyberharcèlement (2018)



Enquête menée auprès de 20 793 adultes dans 28 pays.
Ce graphique représente une sélection de pays.
Source : Ipsos



statista

QUI SONT LES PLUS CONCERNÉS ? LES JEUNES DE 15 À 24 ANS.

À l'échelle mondiale, 71 % des jeunes entre 15 et 24 ans utilisent Internet contre 48 % pour la population totale. Les garçons passent 4h par jour environ, 3h20 pour les filles, devant les écrans (tablettes, smartphones et ordinateurs).

Ils utilisent beaucoup les réseaux sociaux comme Facebook et Instagram pour partager des informations, et vont sur des applications comme Snapchat pour échanger des photos et des vidéos. Lorsqu'ils jouent à des jeux vidéo, ils peuvent communiquer avec des joueurs en ligne.

Tous ces échanges comportent des risques car on ne sait jamais qui se cache derrière un pseudo. L'attitude des enfants face aux risques en ligne est différente de celle des adultes. Là où les adultes auront tendance à considérer une rencontre en ligne avec un inconnu comme l'un des pires dangers d'Internet, les enfants l'envisageront plutôt comme une occasion de se faire un nouvel ami.

Les enfants ont plus de risques d'être harcelés parce qu'ils peuvent être naïfs et que cela échappe à l'attention de leurs parents. Ils sont donc des « proies » plus faciles à influencer. Les filles sont davantage victimes que les garçons des insultes et des rumeurs sur les réseaux sociaux, par exemple avec la diffusion de photographies intimes sans leur accord. On parle alors de cybersexisme.

La cyberviolence prend des formes variées : sollicitations sexuelles non souhaitées, harcèlement, échanges de contenus violents ou humiliants (incitation à la haine, scènes de violence), inappropriés pour les mineurs (contenus à caractère sexuel...)

Ce phénomène qui est plus important dans l'univers scolaire recouvre des réalités variées : photos postées sans autorisation sur les réseaux sociaux, usurpation ou violation de l'identité, menaces ou diffamation via l'usage de SMS, de réseaux sociaux ou de jeux en ligne... Le plus souvent, le cyber-harcèlement amplifie et prolonge des comportements se produisant au sein de l'établissement scolaire, tels que moquerie, brimade, insulte, discrimination ou violence physique.

De plus, on constate de nouvelles formes de cyber-harcèlement car sous couvert de l'anonymat d'un compte Instagram ou de l'instantanéité d'un Snapchat, certains élèves profitent de la vulnérabilité de leurs camarades pour, parfois, filmer des scènes d'agressions. Autre pratique qui prend de l'ampleur, le « happy slapping », qui consiste à filmer à l'aide du téléphone portable une scène d'agression, par exemple, un enfant giflé par un autre. Ces élèves pensent, à tort, qu'en ayant ce comportement, ils seront plus populaires auprès de leurs camarades. En réalité, ces actes d'humiliation peuvent conduire à des graves conséquences pour les victimes : isolement, décrochage ou phobie scolaire, changement d'établissement.

Souvent, en effet, par rapport au harcèlement dans le « monde réel », un facteur clé du cyber-harcèlement tient à sa visibilité auprès d'un public large de témoins, qui sont conscients du harcèlement même s'ils n'y participent pas, et souvent la victime peut avoir l'impression qu'il n'existe nulle part où se cacher et aucun moyen de s'échapper. Cette situation est aggravée par le sentiment d'anonymat que Internet procure, ce qui signifie que certaines victimes ne parviennent pas à identifier les auteurs du harcèlement dont elles font l'objet.

CONSÉQUENCES SUR L'ENFANT VICTIME DE CYBER-HARCÈLEMENT

- Perte de confiance en soi / Repli sur soi / Isolement
- Anxiété / Dépression
- Rejet de soi / Automutilations etc...
- Décrochage scolaire / Mauvaises notes, absentéisme, phobie de l'école...
- Suicide dans les cas les plus extrêmes.

COMMENT SE PROTÉGER DU CYBER-HARCÈLEMENT ?



Sur les réseaux sociaux, il faut choisir avec qui on veut partager des informations personnelles (sur soi, sa famille ou ses amis) car toutes ces personnes ne sont pas forcément de « vrais amis ». Il faut savoir que personne ne peut publier une photo

ou une vidéo sans demander au préalable l'autorisation. Personne n'a le droit de tenir des propos injurieux ou diffamatoires à l'égard d'une personne ou d'une communauté (avoir des propos racistes, par exemple).

Il faut protéger ses données personnelles et sa vie privée : ne remplir que les champs obligatoires dans les questionnaires sur Internet et les jeux, ne jamais donner son numéro de téléphone ou son adresse à un inconnu.

Il faut surtout en parler à un adulte en qui on a confiance.

Cyber-Harcèlement Quelques conseils de bon sens

Il est important de sensibiliser votre entourage aux risques liés au Cyber-Harcèlement

- Réseaux Sociaux**
Passer vos profils en mode privé
- Google**
Regarder les résultats de la recherche: nom + prénom
- Smartphone**
Mettre un code de déverrouillage
- Mot de passe**
Avoir un mot de passe complexe
- Historique**
Supprimer régulièrement votre historique
- Limite d'âge**
- 13 ans pas de réseaux sociaux
- Ordinateur Individuel**
Limite D'âge
- Sensibiliser**
Expliquer les risques
- Contrôle parental**
Mettre en place un CP
- Dialogue**
Le dialogue est important

By Brain De Geek

POUR LUTTER CONTRE LE CYBER-HARCÈLEMENT

- Il faut mener des campagnes de sensibilisation auprès des enfants, des parents et des personnels de l'école (enseignants, psychologues, directeurs...)
- Il faut que les parents soient vigilants et sachent ce qu'il y a sur le compte de leur enfant.
- Il faut mettre en place des services d'écoute et de conseils pour les enfants cyber-harcelés.
- Il faut punir les auteurs de cyber-harcèlement pénalement (amendes, peines de prison...)
- Il faut la collaboration des sites de réseaux sociaux sur Internet (Facebook, Tik Tok, Snapchat, Instagram...) pour qu'ils ferment, par exemple, les comptes des cyber-harceleurs.

Pays et organisations concernés

L'UNICEF

L'Unicef a été créé en décembre 1946, après la Seconde Guerre Mondiale. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) fait partie des agences de l'ONU. Elle intervient dans près de 191 pays et territoires par l'intermédiaire de ses programmes et est présente dans les pays industrialisés grâce à 37 comités nationaux, dont l'Unicef France.



Actions menées par l'UNICEF :

D'après la Convention internationale des droits de l'enfant, tous les enfants du monde doivent être protégés contre la violence, la maltraitance et la discrimination (articles 2 et 3). Le cyber-harcèlement est une forme de violence qui touche particulièrement les enfants. Donc l'UNICEF préconise :

- La mise en œuvre de politiques visant à protéger les enfants et les jeunes du cyberharcèlement et du harcèlement.
- La mise en place de lignes téléphoniques d'assistance nationales dotées de moyens qui apportent un soutien aux enfants et aux jeunes.
- La promotion de normes et de pratiques déontologiques applicables aux prestataires des réseaux sociaux portant spécifiquement sur l'information et la collecte et la gestion des données.
- La formation des enseignants et des parents en vue de prévenir et de combattre le cyberharcèlement et le harcèlement, en particulier pour les groupes vulnérables.

e-Enfance

Association française créée en 2005, agréée par le ministère de l'éducation nationale.
Association soutenue par l'Union européenne.

Sa mission : protéger les mineurs sur Internet.

Cette association prend en charge la victime et ses parents et fait tout pour stopper les cyber harceleurs (supprimer une photo, une publication, fermer un compte etc...).

e-Enfance, a en plus un rôle de sensibilisation des jeunes aux bonnes pratiques du numérique, et pour vocation de conseiller parents et professionnels de l'éducation.

À ce titre, l'association intervient dans les établissements scolaires auprès des élèves, de leurs parents et des professionnels.

Family WebCare

C'est une application à installer qui permet à l'enfant de protéger sa réputation sur le web et les réseaux sociaux : en effet, au lancement de l'application, il peut réaliser en quelques minutes un diagnostic des contenus présents lors d'une recherche Google sur son nom. Aussi, il peut scanner l'ensemble des publications présentes sur ses profils Facebook, Twitter et Instagram. Une fois les éléments scannés, l'application fait ressortir de ces réseaux sociaux les éléments négatifs pour la réputation de l'enfant.

Le Canada

Au Canada, le gouvernement veut développer les cours d'instruction numérique à l'école. Le Centre Canadien de Protection de l'Enfance a mis en place le site Aidezmoivp.ca. Ce site web informe les jeunes de 13-17 ans sur comment retirer une photo ou une vidéo à caractère sexuel d'Internet et donne également des conseils sur quoi faire en cas de cyberintimidation et comment agir avec ses pairs. Le site contient aussi des conseils pour les parents et pour les personnes voulant aider leurs amies en détresse.

Bibliographie et sitographie

https://www.unicef.fr/sites/default/files/fiche_thematique-myunicef-le_cyberharcelement.pdf

<https://fr.statista.com/infographie/16030/enfants-victimes-cyberharcelement/>

https://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2017/03/Cyberbullying_GSMA-CHI_V1_fre-FR.docx.pdf

<https://www.e-enfance.org/>

<https://www.harcelement.eu/harcelement-scolaire/cyberharcelement-2/>

<https://www.forbes.fr/technologie/cyberharcelement-comment-lutter-efficacement-contre-ce-fleau-digital/?cn-reloaded=1>

<https://www.iprotego.com/family-webcare>